

RAPPORT

D'ACTIVITÉ 2023



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20241205-2024-12-05-13-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024

SOMMAIRE

LE SIFUREP	P.5-6
<ul style="list-style-type: none">• Un Syndicat funéraire essentiel au service du territoire francilien• Une gouvernance plurielle	
CHIFFRES CLÉS 2023	P.7-9
AU SERVICE DES FAMILLES ENDEUILLÉES	P.10-14
<ul style="list-style-type: none">• Une offre obsèques de qualité à coût maîtrisé• Des établissements funéraires au plus près des besoins des familles	
L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DE LA RÉGION PARISIENNE	P.15-18
<ul style="list-style-type: none">• Une expertise technico-juridique et des outils pour éclairer les décisions• Des événements pour nourrir les échanges et les connaissances• Une centrale d'achat pour simplifier et maîtriser les coûts de gestion funéraire	
LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES	P.19-22
<ul style="list-style-type: none">• Listes et cartes des villes adhérentes au syndicat et à la centrale d'achat• Liste des délégués titulaires et suppléants	

ÉDITO DU PRÉSIDENT



“ 2023, une année marquée par la flambée du prix du gaz et de l'électricité

Le SIFUREP est reconnu comme un acteur majeur du Funéraire en Ile de France. Il participe au développement du service public funéraire et à la régulation de ce marché très concurrentiel. En négociant les tarifs obsèques, de crémation ou de séjour en chambre funéraire, il permet aux familles de ses villes adhérentes de bénéficier d'un accompagnement humain et de qualité à des prix négociés.

2023 a été marquée par la flambée des prix du gaz et de l'électricité. Grâce à la relation de confiance entre le SIFUREP et ses délégataires, la hausse n'a que faiblement impacté le prix des crémations. En effet, la SEM Ville de Paris et OGF, en accord avec le SIFUREP, ont décidé de ne pas appliquer les indexations prévues afin de protéger les familles endeuillées et de consolider le partenariat entre le Syndicat et ses délégataires.

Le nombre d'adhésions au SIFUREP et à sa centrale d'achat a continué de croître et les événements de plus en plus nombreux organisés par le Syndicat ont permis aux villes de se retrouver pour échanger sur de nombreuses thématiques comme l'aménagement des cimetières ou encore le sujet délicat du deuil périnatal.

Enfin, le SIFUREP a signé une convention avec la Fondation du Patrimoine en décembre afin de soutenir et promouvoir la restauration du Patrimoine sépulcral des villes adhérentes et de leurs familles. Gageons que cette collaboration sera fructueuse et permettra à de nombreuses villes adhérentes de bénéficier d'accompagnements financiers pour la rénovation de leur patrimoine funéraire !

Je suis heureux de vous faire parvenir ce rapport d'activité et vous en souhaite une bonne lecture.

Jacques KOSSOWSKI,
Président du SIFUREP, Maire de Courbevoie.



LE SIFUREP

UN SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE ESSENTIEL

Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne, le SIFUREP a pour missions d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire, sur le territoire d'Île-de-France, pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes.

Le SIFUREP est le partenaire privilégié des collectivités adhérentes dans le domaine du funéraire. Il permet :

- pour les familles d'accéder à un service public funéraire et à des équipements de qualité à un prix maîtrisé,
- d'obtenir des conseils dans l'application de la réglementation et dans l'information des administrés,
- de participer à des débats et de bénéficier d'études prospectives, notamment autour d'un colloque annuel sur les grands thèmes funéraires, pour anticiper les besoins à venir.

Ces missions sont exercées avec éthique et transparence dans le respect de la déontologie du service public. Pour les mener à bien, le SIFUREP utilise des outils juridiques tels que les marchés publics ou bien encore les délégations de service public.

UNE GOUVERNANCE PLURIELLE

Le SIFUREP est administré par 111 délégués syndicaux et autant de suppléants désignés par les collectivités adhérentes et issus de leur assemblée délibérante. Ces élus composent le Comité syndical, l'instance qui délibère sur les décisions engageant l'avenir du SIFUREP et qui fixe ses orientations, dont la mise en œuvre est ensuite pilotée par l'équipe du SIFUREP sous l'impulsion de son directeur général.

En 2023, le Comité syndical s'est réuni 4 fois et a voté 55 délibérations sur les choix stratégiques tels que les délégations de service public, le budget et la politique générale du Syndicat. Un Comité syndical exceptionnel a été convoqué en février pour voter les avenants relatifs à la limitation de l'augmentation des tarifs de crémations suite à l'évolution du prix du gaz et de l'électricité.

Ces Comités syndicaux sont préparés en amont par un Bureau syndical, composé de 13 membres (1 président et 12 Vice-Présidents). En 2023, le Bureau du SIFUREP s'est réuni à 5 reprises pour préparer les affaires soumises au Comité.

Le funéraire est un secteur particulier. Il concerne une mission de service public que tout citoyen sollicite à un moment donné de sa vie, dans une situation de deuil et donc de vulnérabilité. Mais il est aussi un secteur ouvert à la concurrence, avec de forts enjeux économiques. Cette particularité renforce les exigences de transparence et de régulation par les pouvoirs publics. Le SIFUREP fait partie de ces acteurs publics de contrôle et de régulation.

Le Syndicat dispose également de deux commissions syndicales ayant pour mission l'étude et l'examen préparatoire de sujets par type de prestations.

CES DEUX ORGANES SONT :

- La commission « équipements funéraires » traitant toutes les questions relatives aux crématoriums et aux chambres funéraires du SIFUREP.
- La commission « services funéraires » traitant de tous les services funéraires mis en œuvre par le SIFUREP comme le service extérieur des pompes funèbres, la centrale d'achat et les consultations funéraires.

Ces commissions se réunissent 1 fois par an.



**Jacques
KOSSOWSKI**

Président du SIFUREP
Maire de Courbevoie



**Christian
METAIRIE**

1^{er} Vice-Président
Maire d'Arcueil



**Jean
MILCOS**

2^{ème} Vice-Président
Conseiller municipal
de Carnot



**Hassan
HMANI**

3^{ème} Vice-Président
Conseiller municipal
de Nanterre



**Bernard
GAHNASSIA**

4^{ème} Vice-Président
Maire-adjoint
de Puteaux



**Serge
FRANCESCHI**

5^{ème} Vice-Président
Maire-adjoint
d'Antzville



**Claire
DELESSARD**

6^{ème} Vice-Présidente
Conseillère municipale
de Maisons-A-forêt



**Fatah
AGGOUNE**

7^{ème} Vice-Président
Maire de Gentilly



**Stéphane
PERRIN-BIDAN**

8^{ème} Vice-Président
Maire-adjoint
de Suresnes



**Eveline
NOURY**

9^{ème} Vice-Président
1^{er} Maire-adjoint
de Boissy-saint-Leger



**Samira
YAZIDI**

10^{ème} Vice-Président
Conseillère municipale
d'Eprenay-sur-Seine



**Christian
LAGRANGE**

11^{ème} Vice-Président
Conseiller municipal
des Lilas



**Éric
COUTURE**

12^{ème} Vice-Président
Maire-adjoint au
Pereux-sur-Marne



CHIFFRES CLÉS 2023

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

La France compte 68,3 millions d'habitants, soit 0,3 % de plus qu'un an auparavant. 66,1 millions résident en France métropolitaine et 2,2 millions dans les cinq départements d'outre-mer.

En 2023, 678 000 bébés sont nés en France. C'est 6,6 % de moins qu'en 2022 et près de 20 % de moins qu'en 2010, année du dernier pic des naissances. L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,68 enfant par femme en 2023, contre 1,79 en 2022. Depuis la Seconde Guerre mondiale, cet indicateur n'a jamais été aussi bas hormis en 1993 et 1994. L'âge moyen à la maternité est de 31 ans, le même qu'en 2022 (il était de 29,5 ans il y a 20 ans).

L'espérance de vie à la naissance est de 85,7 ans pour les femmes et 80 ans pour les hommes. Elle dépasse ainsi les niveaux de 2019, avant Covid.

”

**L'ESPÉRANCE DE
VIE À LA NAISSANCE
EST DE 85,7 ANS
POUR LES FEMMES
ET 80 ANS POUR
LES HOMMES.**

FORTE BAISSÉ DE LA MORTALITÉ EN 2023

Le nombre de décès est estimé à 631 000 pour 2023. C'est 44 000 de moins (-6,5 %) qu'en 2022, année marquée par un regain de la pandémie de Covid-19 avec le variant Omicron, trois périodes de fortes chaleurs et une épidémie de grippe hivernale précoce en fin d'année. Le pic de décès en décembre 2022 est le troisième pic le plus élevé sur toute la période de 2020 à 2022, après ceux constatés lors des deux premières vagues de Covid19 de 2020 (en avril et en novembre). Début 2023, l'épidémie de grippe s'est

poursuivie, mais avec une intensité moindre et les épisodes caniculaires de l'été ont été nettement moins soutenus. Avec l'arrivée des générations du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter plus vite sur les dix dernières années (+0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis +1,9 % entre 2014 et 2019). L'augmentation de la mortalité a cependant été sans commune mesure en 2020 du fait des pics de mortalité lors des deux premières vagues de la pandémie et les décès sont restés à un niveau élevé en 2021 et 2022. En 2023, le taux de mortalité infantile est de 4,0 décès pour 1 000 naissances vivantes. Après avoir reculé très fortement au cours du vingtième siècle, ce taux ne baisse plus depuis 2005.

LES OBSÈQUES SIFUREP

- **Convois funéraires assurés par le délégataire OGF** (enseigne commerciale PFG et Dignité Funéraire) :

- **5 329 obsèques** contre 4 966 en 2022, dont :

- **1 406 aux tarifs forfaitaires** négociés par le SIFUREP (684 inhumations et 722 crémations),

- **270 obsèques** de personnes sans ressources,

- **135 obsèques** d'enfants de moins de 1 an.

Crémations et admissions assurées par la SEM Ville de Paris et OGF :

Les 5 crématoriums ont réalisé plus de **9 619 crémations** contre 9 207 en 2022.

Les 2 chambres funéraires ont totalisé **2 323 admissions** contre 2 354 en 2022.



3 NOUVELLES
ADHÉSIONS
AU SYNDICAT

111 VILLES ADHÉRENTES
AU SIFUREP
AU 31 DÉCEMBRE 2023

72 ADHÉRENTS
À LA CENTRALE D'ACHAT

LE BUDGET DU SYNDICAT

LES RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un total de 1 255 297,33 €.

Elles sont constituées par :

- les frais de contrôle versés par les délégataires au titre des contrats de délégation de service public conclus par le Syndicat,
- la cotisation des communes adhérentes au Syndicat,
- les cotisations à la centrale d'achat ainsi que la souscription aux différents marchés

Pour la section d'investissement, les recettes totales s'élèvent à 130 906,38 € et sont constituées en totalité par les amortissements, le remboursement des investissements pour le cimetière de Villetaneuse, le résultat d'investissement reporté, le fonds de compensation pour la TVA et l'excédent de fonctionnement capitalisé.

1 255 297,33 €

**RECETTES RÉELLES
DE FONCTIONNEMENT**

1 034 523,75 €

**DÉPENSES RÉELLES DE LA SECTION
DE FONCTIONNEMENT**

LES DÉPENSES

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 034 523,75 € (hors restes à réaliser).

Elles sont essentiellement constituées par :

- **les charges à caractère général** : qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du Syndicat et à l'accomplissement de ses missions ;
- **les charges du personnel** ;
- **les autres charges de gestion courante** ;
- **les dépenses exceptionnelles.**

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour leur part à 83 880,80 € (hors restes à réaliser).



AU SERVICE DES FAMILLES ENDEUILLÉES

UNE OFFRE OBSÈQUES DE QUALITÉ À COÛT MAÎTRISÉ

UN PEU D'HISTOIRE...

En 1905, le service extérieur des pompes funèbres (SEPF), soit l'organisation des ob-sèques (hors cérémonies religieuses) est confié aux communes. La Loi du 8 janvier 1993 supprime, ensuite, le monopole com-munal des pompes funèbres et donne aux familles la liberté de choisir leur entreprise funéraire. Les villes ont alors eu la possibilité de maintenir un SEPF public en régie municipale ou de le confier à un Syndicat comme le SIFUREP. Certaines villes décident, quant à elles, de laisser les entreprises privées gérer complètement cette mission.

En 2023, 111 d'Île-de-France villes ont opté pour une régulation publique du SEPF en adhérant au SIFUREP.

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP a confié, via une procédure de délégation de service public (DSP), cette mission à un opérateur funéraire. Il s'agit d'une procédure qui permet d'encadrer la qualité des prestations et les prix pratiqués, tout en assurant un contrôle précis et transparent du délégataire.

1905

Le SEPF est confié aux communes

1993

La Loi donne la liberté aux familles le choisir leur entreprise funéraire

UN CONTRAT ENCADRÉ ET CONTRÔLÉ

Le SIFUREP s'assure que les services sont dispensés dans le respect des principes du service public, avec qualité et souci d'égalité de traitement.

Le délégataire a l'obligation de rendre compte, chaque année, pendant toute la durée de la délégation, des prestations délivrées aux familles sur l'ensemble du territoire des collectivités adhérentes.

Le SIFUREP exerce également un contrôle via des enquêtes évaluant la qualité du service rendu, le respect des procédures avec notamment l'information faite sur l'offre tarifaire du SIFUREP auprès des familles éligibles.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20241205-2024-12-05-13-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

Pour que les villes et leurs habitants puissent bénéficier des offres proposées par le Service Extérieur des Pompes Funèbres du SIFUREP il faut cumuler les conditions suivantes :

- le défunt doit être domicilié sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP ;
- le défunt doit être décédé sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP ou sur la ville de Paris intra-muros ou, en Île-de-France à 10 km maximum d'une commune située sur le territoire du SIFUREP ;
- la mise en bière doit être effectuée sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP ou sur la ville de Paris ;

QUELS AVANTAGES POUR LES FAMILLES ET LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES ?

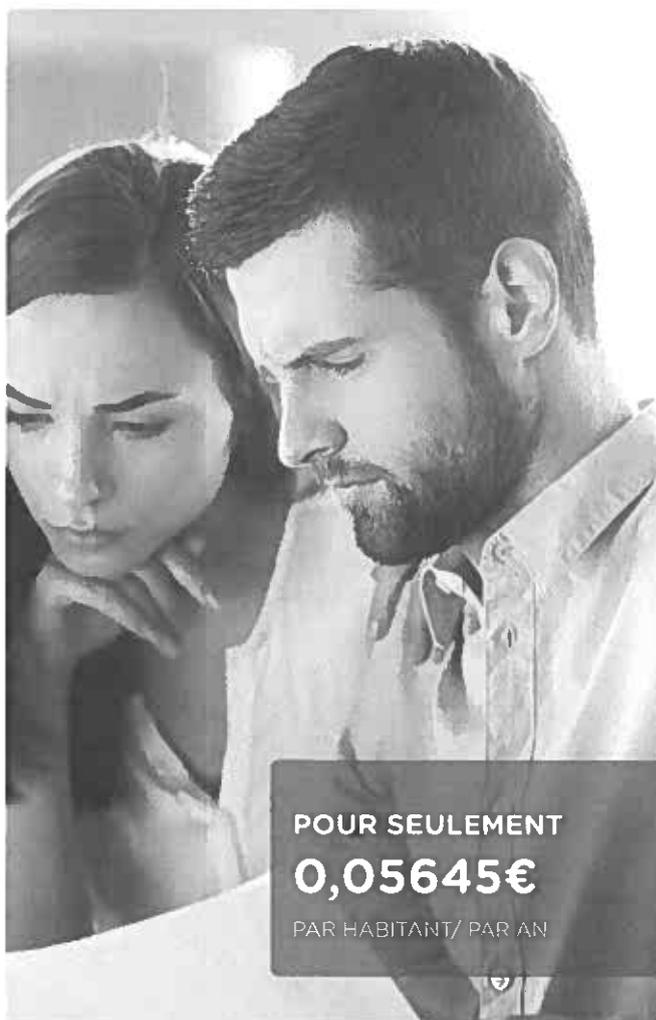
- Des tarifs remisés sur le catalogue général PFG et Dignité Funéraire : le tarif des prestations pour les familles de villes adhérentes au SIFUREP est inférieur de 10 % en moyenne aux tarifs appliqués au grand public.
- Des forfaits réservés aux familles de villes adhérentes :
 - 1 599 € TTC pour une crémation*
 - 1 999 € TTC pour une inhumation*
- La gratuité des obsèques des enfants de moins d'un an et une remise de 50% des frais d'obsèques pour pour les enfants de 1 à 18 ans.
- La prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources dès lors qu'elles sont décédées sur le territoire des communes adhérentes, sur la base d'une attestation du Centre Communal d'Action Sociale (établie par une ville adhérente).

*Ces forfaits comprennent :

- L'organisation et la préparation des obsèques, le convoi avec corbillard et chauffeur, les porteurs, un maître de cérémonie, le cercueil, le capiton et l'emblème.

- la cérémonie, la crémation ou l'inhumation doivent se dérouler sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP.

Le SIFUREP actualise et édite, chaque année, un encart tarifaire SIFUREP précisant les prix et contenus des forfaits proposés aux familles endeuillées. Ce service n'étant pas exclusif, les familles restent libres de choisir leur opérateur funéraire. Ce document est mis à disposition dans les services état civil des mairies et dans le réseau d'agences OGF.



POUR SEULEMENT
0,05645€
PAR HABITANT/ PAR AN

À noter que ces forfaits ne comprennent pas :
le transport de corps avant mise en bière ni le séjour en chambre funéraire.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20241205-2024-12-05-13-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024

PROCÉDURE ET TARIF D'ADHÉSION POUR LES VILLES

L'adhésion d'une commune au Syndicat se déroule selon les modalités suivantes, conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales :

1. La collectivité candidate doit prendre une délibération favorable à l'adhésion au SIFUREP.
2. Cette délibération doit être transmise en préfecture et au Syndicat.
3. Le Comité syndical du SIFUREP se prononce sur cette adhésion.
4. La délibération du Comité syndical est notifiée aux adhérents du Syndicat. Chacun des adhérents doit ensuite se prononcer sur l'adhésion dans un délai de trois mois. À défaut de délibération dans ce délai, de la part des adhérents, l'adhésion est réputée favorable.
5. L'adhésion est ensuite définitivement prononcée par arrêté inter préfectoral.





DES ÉTABLISSEMENTS FUNÉRAIRES AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES FAMILLES

LES CHAMBRES FUNÉRAIRES

Les chambres funéraires sont des équipements qui accueillent les corps des personnes décédées avant l'inhumation ou la crémation. Elles comprennent une partie technique à l'usage exclusif des personnels et une partie réservée aux familles pour leur accueil et leur recueillement.

La chambre funéraire de Montreuil dont la convention de concession a été attribuée à OGF en 2008 et rénovée en 2017 a assuré 905 admissions en 2023.

La chambre funéraire de Nanterre dont la convention de concession a été attribuée à OGF en 2007 a assuré 1 418 admissions en 2023.



Le SIFUREP gère **5 crématoriums** et **2 chambres funéraires** au travers de contrats de délégation de service public.

En tant qu'autorité concédante pour ces équipements, le SIFUREP établit le cahier des charges qui définit le contenu et les conditions d'exécution du service au sein de ces équipements, choisi les délégataires qui ont pour mission d'exploiter ces équipements et a en charge le contrôle de leurs activités, dans le respect d'un service public funéraire de proximité de qualité.

5

CRÉMATORIUMS

2

CHAMBRES
FUNÉRAIRES

LES CRÉMATORIUMS

Les crématoriums sont les établissements où sont crématisés les corps des défunts. Ils comprennent une partie technique à l'usage exclusif des personnels et une partie réservée aux familles pour leur accueil et recueillement. Ils disposent tous d'un jardin du souvenir pour les familles qui souhaitent disperser les cendres du défunt sur place. Pour répondre à l'augmentation des demandes de crémation, le Syndicat a négocié des contrats de délégations de service publics pour la construction et l'exploitation de plusieurs équipements géographiquement répartis en Île-de-France et satisfaire ainsi le mieux possible ce besoin.

Le crématorium de Champigny-sur-Marne dont la convention de concession a été attribuée le 1er octobre 2005 à la SEM funéraire de la ville de Paris est en fonctionnement depuis mars 2007. Il a réalisé 1 971 crémations en 2023.

Le crématorium du Parc à Clamart dont la convention de concession a été attribuée en 2004 à la société OGF est en activité depuis 2007. Il a réalisé 2 507 crémations en 2023.

Le crématorium de Montfermeil dont la convention de concession a été attribuée en février 2018 à OGF. Cet équipement a été inauguré en octobre 2019. Il a réalisé 1 431 crémations en 2023.

Le crématorium du Mont-Valérien à Nanterre dont la convention de concession a été attribuée en 1997 à la société OGF est en activité depuis 1999. Il a réalisé 2 163 crémations en 2023.

Le crématorium du Val de Bièvre à Arcueil dont la convention de concession a été attribuée en 2023 à la société OGF, est en activité depuis 2002. Il a réalisé 1 547 crémations en 2023.



À SAVOIR

Dans les crématoriums du SIFUREP

- ✓ Le tarif est garanti et contrôlé dans le cadre du contrat de service public,
- ✓ Toutes les entreprises de pompes funèbres habilitées peuvent accéder aux services de l'équipement,
- ✓ Ils disposent tous d'une ou de plusieurs salles de cérémonie,
- ✓ La famille peut y célébrer une cérémonie civile ou religieuse,
- ✓ La législation permet aux familles de laisser l'urne un an au crématorium (dont 3 mois gratuitement), le temps de décider du lieu de destination des cendres.
- ✓ Des « Temps de mémoire » sont organisés chaque année à la période de la Toussaint et en juin pour les "tout-petits" à Champigny. Ces cérémonies proposent aux familles, ayant perdu un proche dans l'année et choisi la crémation, un moment privilégié de recueillement civil et collectif (lectures de textes, citation du nom des défunts, musiques et chants).

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20241205-2024-12-05-13-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024



L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DE LA RÉGION PARISIENNE

UNE EXPERTISE TECHNICO-JURIDIQUE ET DES OUTILS POUR ÉCLAIRER LES DÉCISIONS

Les principales questions posées par les communes adhérentes concernent les concessions, les exhumations, la prise en charge des opérations funéraires, le transport de corps, la crémation, la gestion des cimetières, les conditions de création et de gestion des jardins cinéraires et les conditions d'inhumation.

- **Les sollicitations juridiques** ont encore été nombreuses en 2023 avec près de 160 consultations juridiques traitées.

Par ailleurs, plusieurs outils sont mis à la disposition des collectivités pour les accompagner :

- **Le guide des obsèques** : il s'agit d'un support d'information mis à disposition des communes adhérentes, et plus particulièrement des services d'état civil et des cimetières, pour informer les familles sur les démarches à effectuer lors d'un décès. Ce guide est gratuit et disponible sur le site internet : www.sifurep.com

- **L'enquête annuelle diffusée à toutes les communes adhérentes** pour recenser les tarifs pratiqués par les communes, les différentes durées de concessions, le type de travaux entrepris (ou à réaliser) ou bien encore la destination des cendres.

Le SIFUREP met à la disposition, des élus et des services état civil ou encore des conservateurs de cimetières, son expertise dans le domaine juridique. Il peut ainsi répondre à toute question, adressée par mail (juridique@sifurep.com), portant sur la législation funéraire ainsi que sur l'exécution des contrats de délégation de service public.

DES ÉVÈNEMENTS POUR NOURRIR LES ÉCHANGES ET LES CONNAISSANCES

En 2023 une Webconférence a été animée sur le thème du nouveau contrat de délégation de service public portant sur le service extérieur des pompes funèbres (entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023).



• **Le colloque annuel** : la 15^{ème} édition du colloque du SIFUREP s'est tenue le 18 avril 2023 autour du thème de la « Restauration du patrimoine sépulcral et de l'art funéraire ». Les nombreux participants ont, ainsi, pu débattre avec les intervenants et bénéficier de la qualité de leurs interventions.

2 tables rondes, animées par Sarah DUMONT journaliste spécialisée, ont permis à des conservateurs, élus, architectes, écologues, membres du CNOF ou bien encore anthropologues de témoigner et de partager leurs connaissances et leurs points de vue sur la restauration du Patrimoine.

Enfin, ce colloque aura permis la signature d'une convention de partenariat entre le SIFUREP et la Fondation du patrimoine pour l'attribution de subventions aux villes adhérentes souhaitant restaurer leurs monuments funéraires.

Retrouvez toutes les informations sur le site www.sifurep.com dans la rubrique «bénéficiaire de services».

• **Les Webconférence du SIFUREP** : ouvertes à toutes les communes, ont vocation à répondre aux interrogations des villes sur un sujet funéraire particulier, une actualité réglementaire ou à présenter un service ou un équipement funéraire du SIFUREP.

• **Le petit déjeuner de la Centrale d'Achat** : ouvert à toutes les villes, permet de découvrir les marchés proposés par le SIFUREP, de rencontrer les prestataires titulaires de marchés et d'échanger avec d'autres villes sur la gestion, l'entretien des cimetières ou toute prestation assurée via un marché de la Centrale d'Achat.



LA CENTRALE D'ACHAT DU SIFUREP

POUR SIMPLIFIER ET MAITRISER LES COÛTS DE GESTION FUNÉRAIRE

LES AVANTAGES DE LA CENTRALE D'ACHAT

- **une expertise technique et juridique du SIFUREP** (les adhérents délèguent la procédure de passation des marchés à des experts du funéraire) ;
- **une mutualisation** sur les prix et les services associés ;
- **une offre à la carte** grâce à une diversité de marchés qui peuvent être sollicités selon les besoins ;
- **une intervention technique confiée à des professionnels du secteur** (entreprises spécialisées dans le domaine du funéraire) ;
- **des services d'information, de veille et d'accompagnement** ;
- **une qualité de relation « grands comptes »** quelle que soit la taille de la collectivité ;
- **des marchés « clés en main ».**

Pour accompagner les collectivités dans la gestion de leurs cimetières, l'application des exigences légales, l'évolution des pratiques funéraires, des rites et des enjeux environnementaux, sociaux et patrimoniaux, le SIFUREP a créé en 2012 une centrale d'achat. L'objectif de cet outil de mutualisation est de simplifier et de maîtriser les coûts de gestion pour les villes.

CENTRALE D'ACHAT

COÛTS 2023

982,87 €

ADHÉSION ANNUELLE

+

491,44 €

PAR MARCHÉ SOUSCRIT POUR
TOUTE LA DURÉE DU MARCHÉ

Une adhésion facile et rapide : la convention d'adhésion est adressée par le SIFUREP à la collectivité demandeuse, accompagnée d'un modèle de délibération et d'un rapport de présentation du Syndicat afin que le Conseil municipal puisse délibérer.

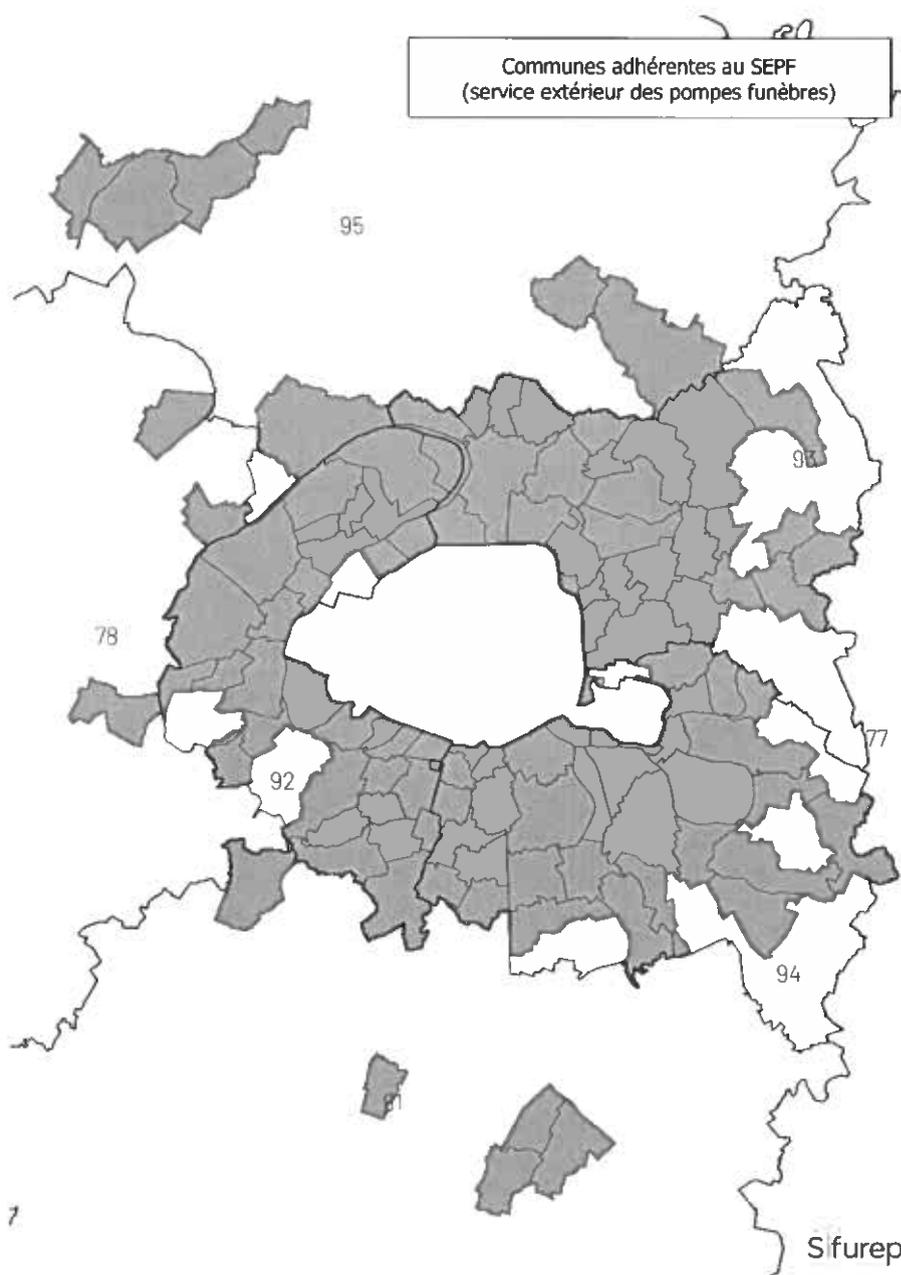
DES SERVICES À LA CARTE

Un panel de marchés disponibles pour répondre à des besoins nombreux et variés :

- **nettoyage et entretien** des cimetières (propreté des sites)
- **gestion des espaces verts**
- **assistance à maîtrise d'ouvrage** pour l'aménagement des cimetières
- **maîtrise d'œuvre** pour l'aménagement des cimetières
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la **restauration du patrimoine**
- reprise et mise en œuvre d'un **logiciel cimetière**
- **numérisation, indexation et intégration des documents de concessions** des cimetières
- **assistance à l'amélioration de l'utilisation des outils du système d'information** des cimetières
- **assistance** relative à l'élaboration d'un **plan de reprises de sépultures**
- **reprises administratives de sépultures** (échues et abandonnées)
- **transport de corps avant mise en bière**

LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SYNDICAT AU 31/12/2023

LISTE DES VILLES ADHÉRENTES AU SIFUREP



Alfortville, Antony, Arcueil, Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bagneux, Bagnole, Ballainvilliers, Bievres, Bobigny, Bois-Colombes, Boissy-Colombes, Boissy-Saint-Léger, Bondy, Bonneuil-sur-Marne, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Bry-sur-Marne, Cachan, Carrières-sur-Seine, Champsigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Chatenay-Malabry, Chatillon, Chaville, Chennevières-sur-Marne, Chevilly-la-Rue, Choisy-le-Roi, Clamart, Clichy, Clichy-sous-Bois, Colombes, Courbevoie, Creteil, Drancy, Dugny, Epinay-sur-Seine, Fleury-Merogis, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Gagny, Garches, Gennevilliers, Gentilly, Gonesse, Grigny, Issy-les-Moulineaux, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Le Courneuve, La Garenne-Colombes, La Queue-en-Brie, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Le Chesnay-Rocquencourt, Le Kremlin-Bicêtre, Le Perreux-sur-Marne, Le Plessis-Robinson, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Les Pavillons-sous-Bois, Levallois-Perret, L'Hay-les-Roses, L'île-Saint-Denis, Maisons-Alfort, Maisons-Laffitte, Malakoff, Mériel, Méry-sur-Oise, Montfermeil, Montreuil, Montrouge, Nanterre, Nogent-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Orly, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Pontoise, Puteaux, Ris-Orangis, Romainville, Rosny-sous-Bois, Rueil-Malmaison, Rungis, Saint-Cloud, Saint-Denis, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Saint-Ouen-l'Aumône, Saint-Ouen-sur-Seine, Sceaux, Sèvres, Stains, Sucy-en-Brie, Suresnes, Thiais, Valenton, Vanves, Vaucresson, Villejuif, Villemombble, Villeneuve-la-Garenne, Villeneuve-Saint-Georges, Villepinte, Villetaneuse, Villiers-le-Bel, Vitry-sur-Seine

À LA CENTRALE D'ACHAT DU SIFUREP



Alfortville, Antony, Asniere-sur-Seine, Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Auvers-sur-Oise, Ballainvilliers, Bievres, Bobigny, Bondy, Bonneuil-sur-Marne, Boulogne-Billancourt, Bry-sur-Marne, Carrières-sur-Seine, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Chatenay-Malabry, Chatillon, Choisy-le-Roi, Courbevoie, Fleury-Merogis, Fontenay-aux-Roses, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Gennevilliers, Gonesse, Grigny, Houilles, Igny, Issy-les-Moulineaux, Joinville-le-Pont, La Garenne-Colombes, La Queue-en-Brie, Le Blanc-Mesnil, Le Chesnay-Rocquencourt, Le Perreux-sur-Marne, Le Plessis-Robinson, Les Lilas, Les Pavillons-sous-Bois, L'Hay-les-Roses, Marne-la-coquette, Mériel, Mitry-Mory, Montfermeil, Montreuil, Nanterre, Nogent-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Puteaux, Rosny-sous-Bois, Rungis, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Sartrouville, Sèvres, SICJ, Stains, Sucy-en-Brie, Suresnes, Thiais, Vanves, Vaucresson, Villemomble, Villeneuve-la-Garenne, Villeneuve-Saint-Georges, Villejuif, Vincennes, Villeparisis, Villiers-sur-Marne.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20241205-2024-12-05-13-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024

LISTE DES DÉLÉGUÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

ALFORTVILLE Serge FRANCESCHI Vice-Président Geneviève CHARPANTIER Déléguée suppléante	BOBIGNY Jean-François HIRSCH Délégué titulaire Evelyne PLANTE Déléguée suppléante	CHARENTON-LE-PONT Valérie LYET Déléguée titulaire Chantal LEHOUT-POSMANTIER Déléguée suppléante	COURBEVOIE Jacques KOSSOWSKI Président du SIFUREP Marie-Pierre LIMOGE Déléguée suppléante	GENTILLY Fatah AGGOUNE Vice-Président Nadine HERRATI Déléguée suppléante	LE KREMLIN-BICÊTRE Jacques HASSIN Délégué titulaire Véronique GESTIN Déléguée suppléante
ANTONY Christiane ENAME Déléguée titulaire Isabelle ROLLAND Déléguée suppléante	BOIS-COLOMBES Gilles CHAUMERLIAC Délégué titulaire Cédric KLEIN Délégué suppléant	CHÂTENAY-MALABRY Patrick DESSEN Délégué titulaire Gilles DEBROSSE Délégué suppléant	CRÉTEIL Michel WANNIN Délégué titulaire Alain DUKAN Délégué suppléant	GONESSE Jean Michel DUBOIS Délégué titulaire Rachid TOUIL Délégué suppléant	LE PERREUX-SUR-MARNE Eric COUTURE Vice-Président Pierre BUGEJA Délégué suppléant
ARCUEIL Christian METAIRIE Vice-Président Maryvonne ROCHETEAU-LEGOURD Déléguée suppléante	BOISSY-SAINT-LÉGER Eveline NOURY Vice-Présidente Michel BARTHES Délégué suppléant	CHÂTILLON Stéphane JACQUOT Délégué titulaire Nicole MENDY Déléguée suppléante	DRANCY Romain DACHIVILLE Délégué titulaire Merzouba COCOZZA Déléguée suppléante	GRIGNY Philippe RIO Délégué titulaire Pascal TROADEC Délégué suppléant	LE PLESSIS-ROBINSON Marc SIFFERT SIRVENT Délégué titulaire Cyril PECRIAUX Délégué suppléant
ARGENTEUIL Tania de AZEVEDO Déléguée titulaire Nadir SLIFI Délégué suppléant	BONDY Farid BELKEBIR Délégué titulaire Nezha DECOURRIERE Déléguée titulaire	CHAVILLE Hervé LIÈVRE Délégué titulaire Marc GIRONDOT Délégué suppléant	DUGNY Michel CLAVEL Délégué titulaire Martine BRASSEUR Déléguée suppléante	ISSY-LES-MOULINEAUX Etienne BERANGER Délégué titulaire Christine HELARY-OLIVIER Déléguée suppléante	LE PRÉ-SAINT-GERVAIS Jean-Abel PECAULT Délégué titulaire Mohammed YENBOU Délégué suppléant
ASNIÈRES-SUR-SEINE Sylvie MEYNARD Déléguée titulaire Danielle GUETTE Déléguée suppléante	BONNEUIL-SUR-MARNE Virginie DOUET-MARCHAL Déléguée titulaire Boumedine BEMMOUSSAT Délégué suppléant	CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE Jean-François FABRE Délégué titulaire Christine COURTOIS Déléguée suppléante	EPINAY-SUR-SEINE Samira YAZIDI Vice-Présidente Farid BENYAHIA Délégué suppléant	IVRY-SUR-SEINE Méhadée BERNARD Déléguée titulaire Guillaume SPIRO Délégué suppléant	LES LILAS Christian LAGRANGE Vice-Président Patrick BILLOUET Délégué suppléant
AUBERVILLIERS José LESERRE Délégué titulaire Véronique DAUVERGNE Déléguée suppléante	BOULOGNE-BILLANCOURT Michel AMAR Délégué titulaire Philippe MARAVAL Délégué suppléant	CHEVILLY-LARUE Hermine RIGAUD Déléguée titulaire Barbara LORAND-PIERRE Déléguée suppléante	FLEURY-MÉROGIS Danielle MOISAN Déléguée titulaire Martine GOESSENS déléguée suppléante	JOINVILLE-LE-PONT Hélène DECOTIGNIE Déléguée titulaire Laurent OTTAVI Délégué suppléant	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS Chantal TROTTE Déléguée titulaire Sabrina ASSAYAG Déléguée suppléante
AULNAY-SOUS-BOIS Chantal MOREAU Déléguée titulaire Fouad EL KOURADI Délégué suppléant	BOURG-LA-REINE Virginie BARBAUT Déléguée titulaire Sylvie COURTOIS Déléguée suppléante	CHOISY-LE-ROI Vasco COELHO Délégué titulaire Marina BRULANT Déléguée suppléante	FONTENAY-AUX-ROSES Cécile COLLET Déléguée titulaire Gabriela REIGADA déléguée suppléante	LA COURNEUVE Bacar SOILHI Délégué titulaire Julien BAYARD Délégué suppléant	LEVALLOIS-PERRET Martine ROUCHON Déléguée titulaire Valérie FOURNIER Déléguée suppléante
BAGNEUX Alain LE THOMAS Délégué titulaire Fanny DOUVILLE Déléguée suppléante	BRY-SUR-MARNE Rodolphe CAMBRESY Délégué titulaire Chrystel DERAY Déléguée suppléant	CLAMART Jean MILCOS Vice-Président Marie-Laure COUPEAU Déléguée suppléante	FONTENAY-SOUS-BOIS Loïc DAMIANI Délégué titulaire Clémence AVOIGNON ZONON Déléguée suppléante	LA GARENNE-COLOMBES Sébastien RIVET Délégué titulaire Robert CITERNE Délégué suppléant	L'HAY-LES-ROSES Bernard DUPIN Délégué titulaire Catherine GAVRIL Déléguée suppléante
BAGNOLET Brahim AKROUR Délégué titulaire Edith FELIX Déléguée suppléante	CACHAN Robert ORUSCO Déléguée titulaire Denis HERCULE Délégué suppléant	CLICHY-LA-GARENNE Agnès DELACROIX Déléguée titulaire Michael ALBOU Délégué suppléant	FRESNES Christian CARISTAN Délégué titulaire Rachida SADANE Déléguée suppléante	LA QUEUE-EN-BRIE Philippe MOUCHARD Délégué titulaire Marie-Claude GAY Déléguée suppléante	L'ILE-SAINT-DENIS Alain FRANÇOIS Délégué titulaire Jacques PARIS Délégué Suppléant
BALLAINVILLIERS Daniel BOULLAND Délégué titulaire Elizabete VICENTE MAMEDE Déléguée suppléante	CARRIÈRES-SUR-SEINE Daniel MARTIN Délégué Titulaire Aline LE GUILLOUX Déléguée Suppléante	CLICHY-SOUS-BOIS Marie-Florence DEPRINCE Déléguée titulaire Samira TAYEBI Déléguée suppléante	GAGNY Bénédicte AUBRY Déléguée titulaire Rolin CRANOLY Délégué suppléant	LE BLANC-MESNIL Michel COLLIGNON Délégué Titulaire Philippe RANQUET Délégué suppléant	MAISONS-ALFORT Claire DELESSARD Vice-Présidente Jean-Luc CADEDDU Délégué suppléant
BIÈVRES Paul PARENT Délégué titulaire Anne PELLETIER-LE BARBIER Déléguée suppléante	CHAMPIGNY-SUR-MARNE Evelyne SAILLAND Déléguée titulaire Laurent JEANNE Délégué suppléant	COLOMBES Fatoumata SOW Déléguée titulaire Chérif MOHELLEBI Délégué Suppléant	GARCHES Solène ALLANIC Déléguée titulaire Grégoire VERSPIEREN Délégué suppléant	LE BOURGET Laura PETREQUIN Déléguée titulaire Valéry VANNEREUX déléguée suppléante	MAISONS-LAFFITTE Marie-Liesse SALIN Déléguée titulaire Ingrid COUTANT Déléguée Suppléante
			GENNEVILLIERS Isabelle MASSARD Déléguée titulaire Laurent NOEL Délégué suppléant	LE CHESNAY-ROCQUENCOURT Aline TEMENIDES Déléguée titulaire Marie-Thérèse KELLY Accusé de réception en préfecture 092219200789-20241205-2024-12-05-13-DE Date de réception préfecture : 18/12/2024	

MALAKOFF
Dominique
TRICHET-ALLAIRE
 Délégué titulaire
 Jocelyne BOYAVAL
 Déléguée suppléante

MÉRIEL
Christophe
CHAMBELIN
 Délégué titulaire
 Laurence BOUVILLE
 Déléguée suppléante

MÉRY-SUR-OISE
Patrice RENARD
 Délégué titulaire
 Bernard RIO
 Délégué suppléant

MONTFERMEIL
Laurent CHAINEY
 Délégué titulaire du
 SIFUREP
 Nafi SIBY
 Déléguée suppléante
 du SIFUREP

MONTREUIL
Florian VIGNERON
 Délégué Titulaire
 Michelle BONNEAU
 Déléguée suppléante

MONTROUGE
Liliane GRAÏNE
 Déléguée titulaire
 Patrick XAVIER
 Délégué suppléant

NANTERRE
Hassan HMANI
Vice-Président
 Nadine ALI
 Déléguée suppléante

NOGENT-SUR-MARNE
Pascale MARTINEAU
 Déléguée titulaire
 Juliette LE RUYER-
 FOURNIER
 Déléguée suppléante

NOISY-LE-SEC
Albert PRISSETTE
 Délégué titulaire
 Jean-Luc
 LE COROLLER
 Délégué suppléant

ORLY
Thierry ATLAN
 Délégué titulaire
 Dahmane BESSAMI
 Délégué suppléant

PANTIN
Rida BENNEDJIMA
 Délégué titulaire
 Sonia GHAZOUANI-
 ETTIH
 Déléguée suppléante

**PIERREFITTE-SUR-
 SEINE**
Guy JOUVENELLE
 Délégué titulaire
 Françoise MIRET
 Déléguée suppléante

PONTOISE
Armelle
LEGRAND-ROBERT
 Déléguée titulaire
 Annick FERRE
 Déléguée suppléante

PUTEAUX
Bernard GANNASSIA
Vice-Président
 Anne-Laure
 LEBRETON
 Déléguée suppléante

RIS-ORANGIS
Marcus M'BOUDOU
 Délégué titulaire
 Véronique GAUTHIER
 Déléguée suppléante

ROMAINVILLE
Sofia DAUVERGNE
 Déléguée titulaire
 Nathalie GAUMONDIY
 Déléguée suppléante

ROSNY-SOUS-BOIS
Danièle MAILLOT
 Déléguée titulaire
 Nathalie REGNAULD
 Déléguée suppléante

RUEIL-MALMAISON
Ghania KEMPF
 Déléguée titulaire
 Jean-Simon PASADAS
 Délégué suppléant

RUNGIS
Antoine MORELLI
 Délégué titulaire
 Philippe BENISTI
 Délégué suppléant

SAINT-CLOUD
Sacha GAILLARD
 Délégué titulaire
 Jean-Christophe
 PIERSON
 Délégué suppléant

SAINT-DENIS
Christophe PIERCY
 Délégué titulaire
 Alice RONGIER
 Déléguée suppléante

SAINT-MANDÉ
Julien WEIL
 Délégué titulaire
 Tiffany CULANG
 Déléguée suppléante

**SAINT-MAUR-DES-
 FOSSÉS**
Jacqueline VISCARDI
 Déléguée titulaire
 Aurélien PREVOT
 Délégué suppléant

SAINT-MAURICE
Dominique
DUROSELLE
 Déléguée titulaire
 Cédric DAMIEN
 Délégué suppléant

**SAINT-OUEN-
 L'AUMÔNE**
Roland MAZAUDIER
 Délégué titulaire
 Marie-Claude CLAIN
 Déléguée suppléante

**SAINT-OUEN-SUR-
 SEINE**
Emna SGHAÏER
 Déléguée titulaire
 Xavier DUPLOUY
 Délégué suppléant

SCEAUX
Annie BACH
 Déléguée Titulaire
 Claire VIGNERON
 Déléguée suppléante

SEVRES
Jacques VILLEMUR
 Déléguée titulaire
 Denis MORON
 Délégué Suppléant

STAINS
Nabila AKKOUCHE
 Déléguée titulaire
 Mathieu DEFREL
 Délégué suppléant

SUCY-EN-BRIE
Cédric MUSSO
 Délégué titulaire
 Anne-Marie
 BOURDINAUD
 Déléguée suppléante

SURESNES
Stéphane
PERRIN-BIDAN
Vice-Président
 Pierre PERRET
 Délégué suppléant

THIAIS
Guylaine TORCHEUX
 Déléguée titulaire
 Christian LE BOT
 Délégué suppléant

VALENTON
Hasana SADIKI
 Déléguée titulaire
 Kamel BELKHIRI
 Délégué suppléant

VANVES
Xavier LEMAIRE
 Délégué titulaire
 Marta GRZESIAK
 Déléguée suppléante

VAUCRESSON
DIANE de ROBIANO
 Déléguée Titulaire
 Hélène CONNAN
 Déléguée Suppléante

VILLEJUIF
Gilles LAFON
 Délégué titulaire
 Maxime
 PLUSQUELLEC
 Délégué suppléant

VILLEMOMBLE
Jovan AVRAMOVIC
 Délégué titulaire
 Françoise POLONI
 Déléguée suppléante

**VILLENEUVE-LA-
 GARENNE**
Sandrine HERTIG
 Déléguée titulaire
 Fatima AAZIZ
 Déléguée suppléante

**VILLENEUVE-SAINT-
 GEORGES**
Bernardina
ALVES DA SILVA
 Déléguée titulaire
 Naoual EL OUAHTA
 Déléguée suppléante

VILLEPINTE
Christine PERRON
 Déléguée titulaire
 Zhigiao Jacques YANG
 Délégué suppléant

VILLETANEUSE
Danielle MARMIGNON
 Déléguée titulaire
 puis
Majide AMMAD
 Délégué titulaire
 Yasmina ESSOM,
 Déléguée suppléante

VILLIERS-LE-BEL
Faouzi BRIKH
 Délégué titulaire
 Teresa EVERARD
 Déléguée suppléante

VITRY-SUR-SEINE
Ludovic LECOMTE
 Délégué titulaire
 Rachida KABBOURI
 Déléguée suppléante

